



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

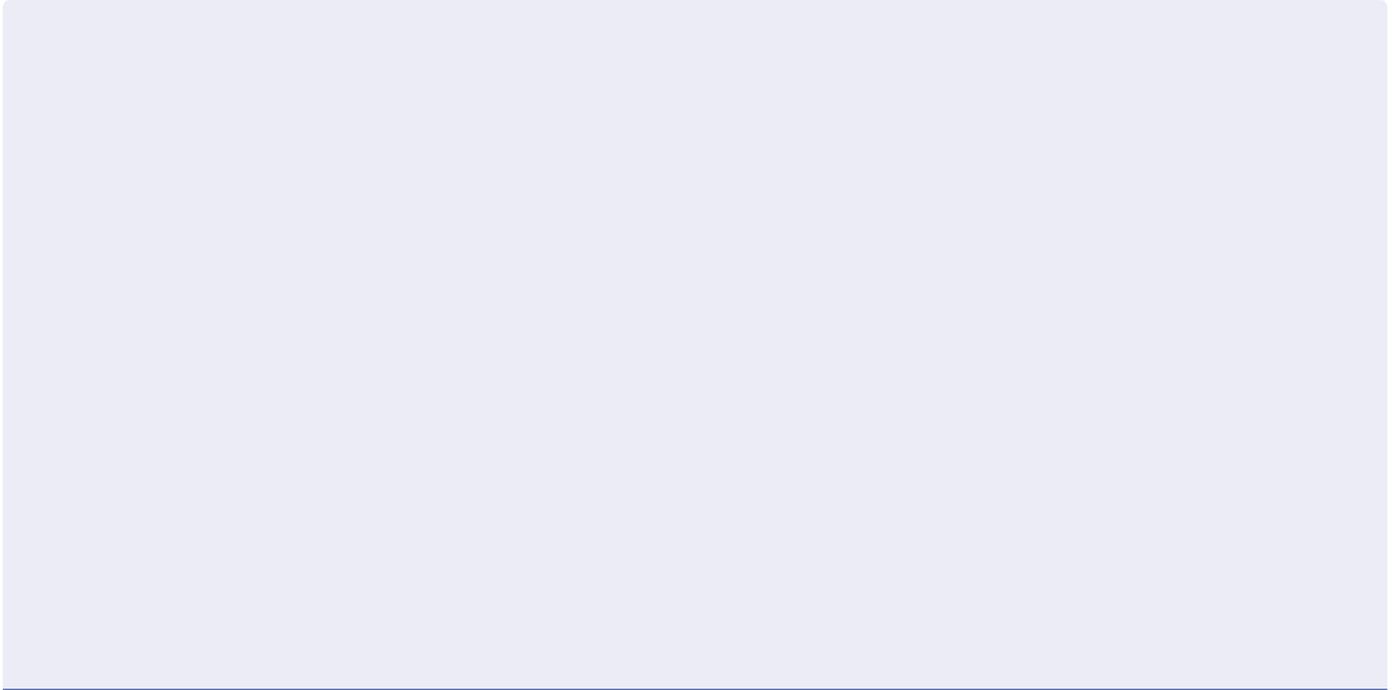
#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

#### 4.2 Objectifs du projet

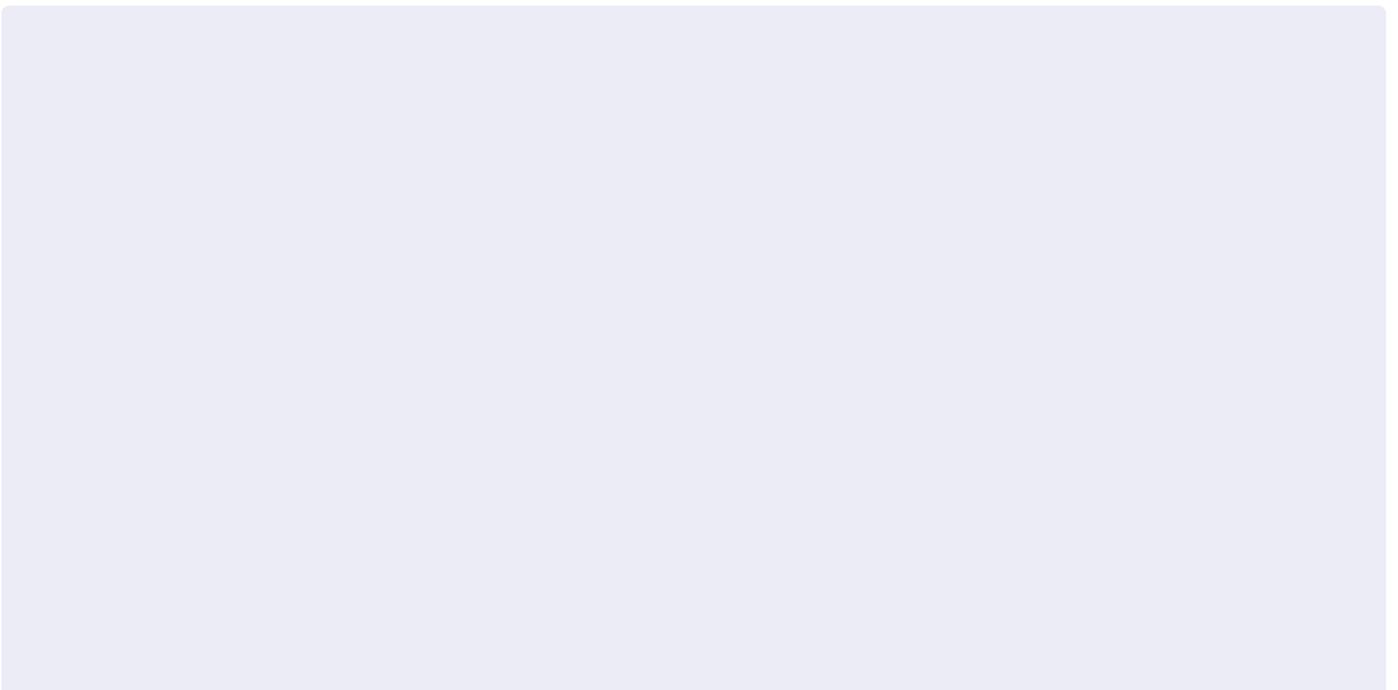
---

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 Dans sa phase travaux



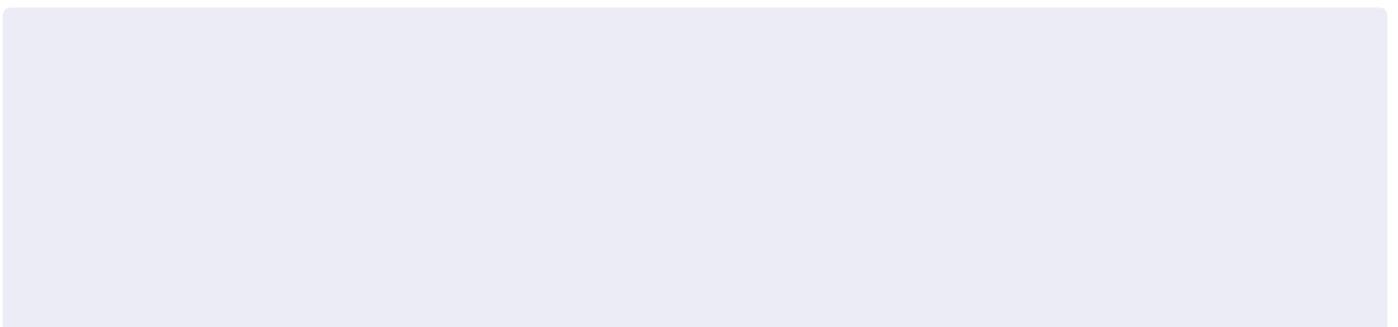
#### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



---

### 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

**i** Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

---

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8a: Plan du réseau de bus de Cambrai Annexe 8b: Modes doux (préconisations ADAV + projets de véloroutes - voies-vertes) Annexe 8c: Modes doux piéton et vélo	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9: note de présentation	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe 10a: note de présentation Annexe 10b: Périmètres de protection	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe 11a : Diagnostic pollution 2004 Annexe 11 b: Diagnostic de pollution des sols (1/2) Annexe 11 c: Diagnostic de pollution des sols (2/2)	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom Martinez

Prénom Diégo

Qualité du signataire Gérant

**CODE FIMA**  
102 Avenue des Champs-Élysées  
75008 Paris  
RCS Paris 509 690 665  
SIRET 509 690 665 00013  
N°TVA FR 91 509 690 665



A 57 Martin Boulogne

Fait le 17/04/2023

Signature du (des) demandeur(s)

MAITRE D'OUVRAGE

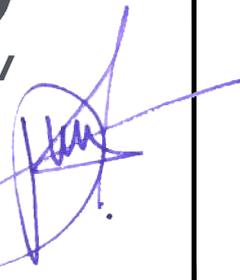
SCCV Les Docks de Cambrai Résidence  
66 avenue des Champs-Élysées  
75006 PARIS

**AoD**

Architecture on Demand///

MAITRE D'OEUVRE

Architecture on Demand  
1 883, rue de Lille  
59 626 Sainghin-en-Mélantois  
T:09.70.72.34.46  
contact : agence@aod.archi



CONSTRUCTION  
DE 52 LOGEMENTS  
Rue d'Abbeville  
59400 CAMBRAI

*DOSSIER DE DEMANDE  
DE PERMIS DE CONSTRUIRE*

*Notice descriptive*

PC4

numéro de dossier

22 - 115

phase

PC

date

26-12-22

échelle

sans éch.

**CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS**  
**RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE**  
**RESIDENCE « LES DOCKS »**

**NOTICE DESCRIPTIVE**



**ARCHITECTURE ON DEMAND – 1883, RUE DE LILLE – 59 262 SAINGHIN-EN-MELANTOIS**

## NOTICE DESCRIPTIVE

### L'ENJEU DU PROJET : présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Le canal de l'Escaut est un élément important de la ville de Cambrai. Le site étudié est implanté au pied des anciennes fortifications de la ville et en lien direct avec le canal. En 1860, les Docks sont créés pour échanger les marchandises entre les transports fluvial, routier et ferroviaire : création d'un pôle d'échange multimodal.

A ce jour, certains vestiges de ces activités sont encore présents et plus particulièrement la darse avec son pont tournant. La friche industrielle a été dépolluée.



Vue de 2000

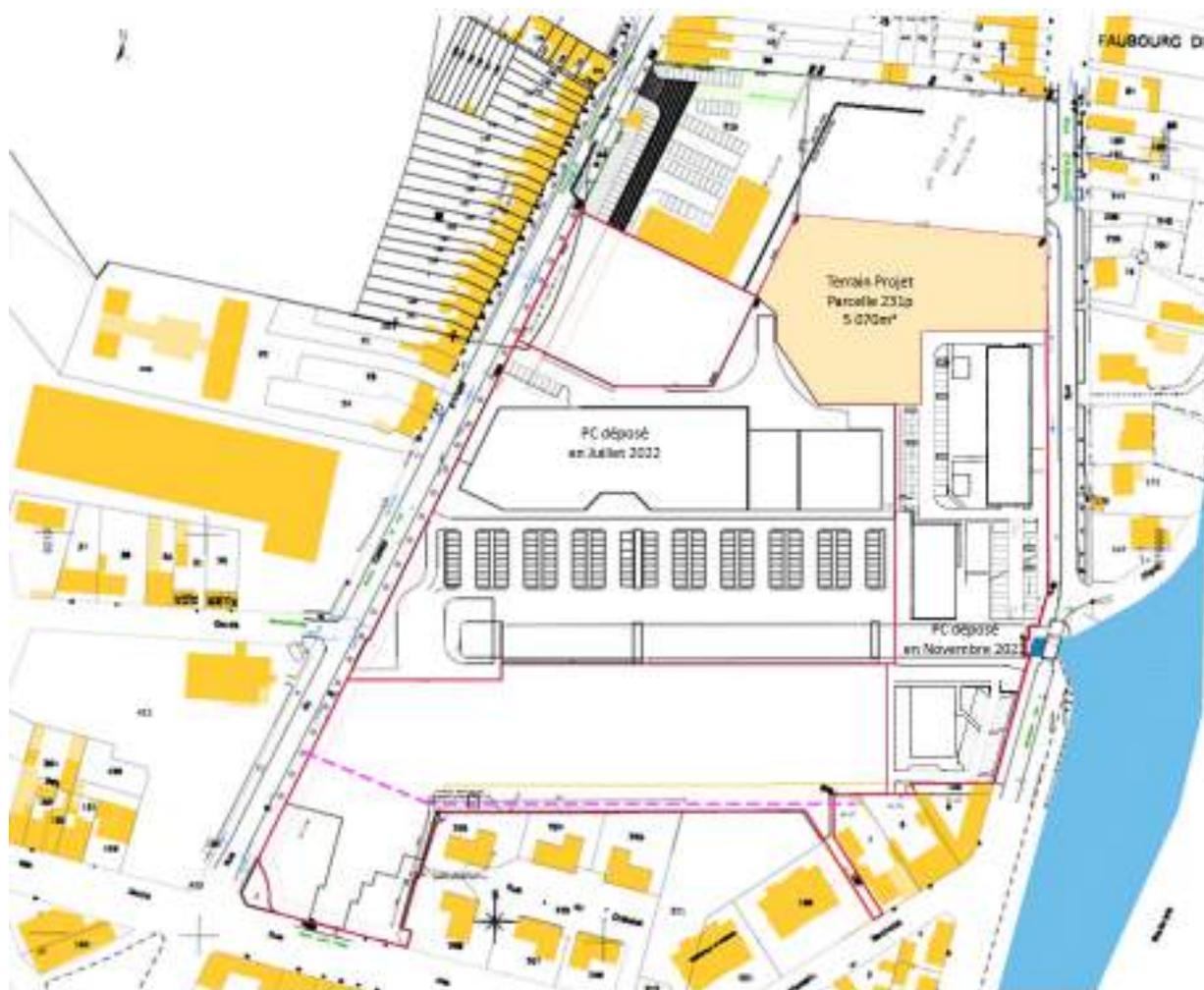
vue de 1955



Superposition friche industrielle actuelle et bâtiment de 2000

Les abords du site étudié sont composés de différents éléments urbains hétérogènes :

- Au sud, la rue des Docks est composée d'un front à rue bâti en r+1+combles (habitations) et des maisons individuelles en diffus
- A l'Ouest, la rue du Comte d'Artois est composée d'immeubles commerciaux en simple rez de chaussée (restaurant et concession automobile), d'une école et d'habitation en front à rue bâti en r+1.
- A l'Est, la rue d'Abbeville est composée de petites maisons en rdc + combles et les berges du canal
- Au Nord de la parcelle en mitoyenneté, un immeuble de bureaux en r+3 et les jardins des habitations.



Plan du terrain concerné par le présent permis de construire : Parcelle AH 231p

Le projet global se situe sur les parcelles AH 11 / 12 / 13 / 197 / 169 / 200 / 216 / 231 / 331 pour une surface cadastrale de 50 878m<sup>2</sup>.

La « division primaire » mise en œuvre est fondée sur l'Article R\*442-1 du code de l'urbanisme.

#### **Modifié par Décret n°2012-274 du 28 février 2012 - art. 5 :**

*Ne constituent pas des lotissements au sens du présent titre et ne sont soumis ni à déclaration préalable ni à permis d'aménager :*

a) Les divisions en propriété ou en jouissance effectuées par un propriétaire au profit de personnes qui ont obtenu un permis de construire ou d'aménager portant sur la création d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de [l'article L. 231-1](#) du code de la construction et de l'habitation

Le présent permis de construire concerne terrain d'une surface de 5 070 m<sup>2</sup> dont l'accès se fera par la rue d'Abbeville (compris les réseaux pour la viabilisation) > **il n'y a pas besoin d'autorisation administrative pour cette division primaire**

### **LE PROJET GLOBAL : partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement**

Le projet consiste à redonner une nouvelle identité forte à l'entrée historique ouest de Cambrai.

Un rond-point sera réalisé rue des Docks pour fluidifier la circulation et faciliter les accès.

Une réflexion globale du site a été menée pour créer un lieu unique autour de la darse qui sera aménagée avec une berge abaissée au niveau de l'eau.

Le programme montrera une mixité des équipements : village de loisirs, cinémas, restaurants, commerces, bureaux, logements collectifs et résidence habitat inclusif.

Autour de la darse aménagée, le village de loisirs s'implante sur toute la longueur et un parking fortement végétalisé s'organise entre eux. Deux passerelles au-dessus de la darse permettront de relier le village de loisirs vers les cinémas et les restaurants.

Les immeubles d'habitation en r+3 et r+4 accompagneront visuellement ce grand espace coté canal. La résidence habitat inclusif sera isolée en partie arrière vers les maisons de la rue d'Abbeville. Un immeuble tertiaire sera implanté le long de la rue du comte d'Artois en discours urbain avec l'immeuble de bureaux existant.



a. Aménagement du terrain :

Les accès au projet du présent permis de construire se font depuis la rue d'Abbeville.

Le projet est implanté au Nord de la Darse, sur un terrain privé, non accessible au public. Le terrain est clôturé sur tout le pourtour et l'accès se fait par des portails automatiques.

Le projet accueillera du public en son RDC, dans ses espaces communs, de détente et bureaux.

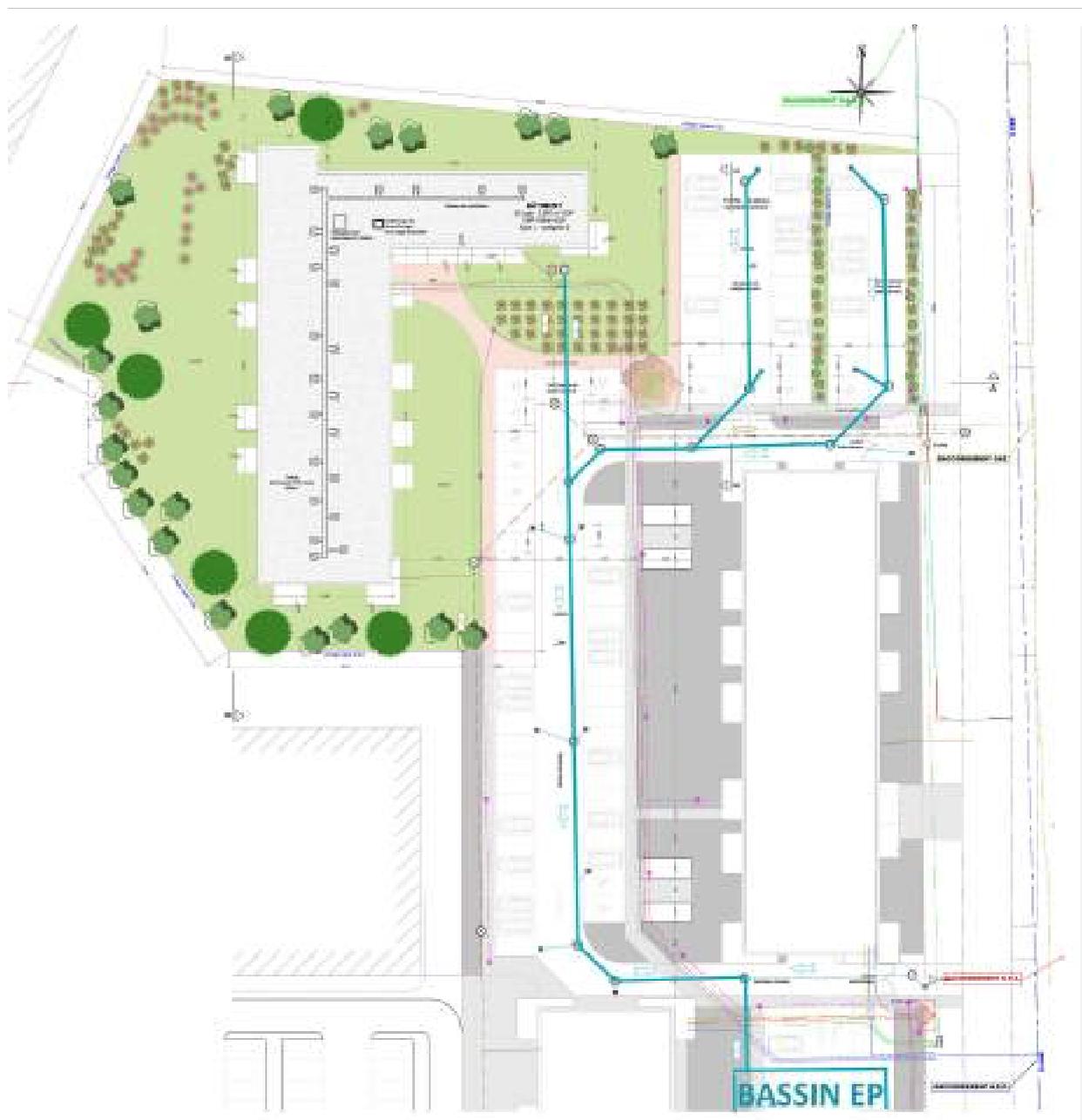
Les EP du projet ne se rejettent pas sur le domaine public : elles seront redirigées vers un bassin de tamponnement d'une capacité de stockage de 400m<sup>3</sup> situé sous le parking de la parcelle voisine.

Ce bassin permettra une infiltration progressive des EP dans le sol.

Le réseau d'assainissement des EU sera raccordé au réseau existant.

Les réseaux de Gaz, Electricité, Telecom, Eau seront raccordés à l'existant.

L'ancienne friche industrielle était dépourvue d'espaces verts. Le Projet donne une place importante à la végétalisation du site, à la qualité des espaces verts et à la quantité des sujets plantés.



b. Implantation, organisation et composition architecturale :

L'architecture de la résidence est simple et fonctionnelle.

Le bâtiment a une volumétrie en r+3, il s'élève jusque 12.00m et a une surface de plancher de 3 540m<sup>2</sup>.

Au RDC, les façades sont en parpaing biallais cannelé fluté aspect roc RAL 7021.

Les étages intermédiaires sont habillés d'un bardage métallique de type cadence RAL 7038.

Le dernier étage sera quant à lui habillé du même bardage cadence mais de 3 teintes de gris différentes : RAL 7021-7012-7046 (gris clair, gris moyen et gris foncé).

L'ensemble des balcons se verra enroulé dans des bandeaux de tôle perforée métallique Ruscana blanche. Quelques éléments verticaux de cette même tôle seront installés aléatoirement sur les balcons apportant du rythme aux façades.

L'entrée du bâtiment sera marquée par la présence d'un balcon plus imposant, plus haut et d'un auvent en béton.



Aperçu de la résidence intergénérationnelle.

c. Construction et espaces extérieurs :

Une grande importance est donnée à la qualité des espaces verts et aux plantations du projet.

Précisions sur le projet :

- 1- Le projet créé une surface plancher totale de 3 540 m<sup>2</sup>.
- 2- Le projet a une emprise au sol de 1 247 m<sup>2</sup> soit 24% de la parcelle.
- 3- Les espaces verts représentent 2 612 m<sup>2</sup> soit 51% de la parcelle.
- 4- Le parking contient 53 places de stationnement dont 11 PMR. 50 places se trouvent sur la parcelle de ce projet, elles sont complétées par 3 places de la parcelle voisine.

Le bâtiment accueille en son RDC des espaces communs ERP de 198m<sup>2</sup>. Il sera classé de type L en catégorie 5.

Sécurité incendie des logements :

La résidence sera classée dans la 2<sup>ème</sup> famille.

Les dispositions suivantes ont été mises en place :

- Distribution verticale :

Le projet dispose d'un ascenseur et d'un escalier cloisonné.

- Distribution intérieure horizontale :

Les couloirs ont une largeur de 1.60m.

La circulation est coupée par la pose d'une porte ventouse. Ainsi la longueur de chaque tronçon de circulation sera inférieure à 45m.

- Désenfumage :

Un désenfumage est prévu en toiture pour chaque cage d'escalier par un lanterneau de désenfumage de 1m<sup>2</sup>. Une commande d'ouverture sera prévue au RDC.

- Dégagements :

Les portes servant à l'évacuation peuvent s'ouvrir par manœuvre simple.

Les portes de cages d'escalier s'évacuent toutes sur des circulations de dégagement.

d. Matériaux et couleurs :

Les matériaux du projet sont sans entretien spécifique :

- Panneau bardage métallique type Cadence RAL 7021-7021-7046-7038 :



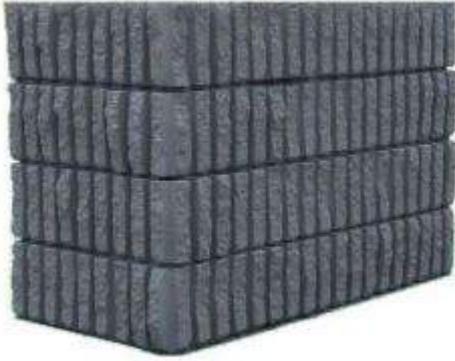
- Tôle perforée type Ruscana blanc (création AoD) :



- Menuiserie aluminium laqué RAL 7021 :



- Parpaing biallais cannelé fluté aspect roc RAL 7021 :



- Piétonnier en béton désactivé de teinte sable :



Toiture en étanchéité membrane pvc de teinte gris clair avec équipements techniques en toiture.

e. Traitement des espaces libres et plantations :

Le site est clôturé autour des parties privées par un grillage rigide. Les accès se font par des portails automatiques métalliques ajourés gris anthracite.

Les espaces verts libres seront soit engazonnés soit en traitement de prairie fleurie avec fauchage tardif pour la biodiversité.

Les espaces plantés sont soit avec paillis de sol mulch soit avec pouzzolane.

Arbres :



ACER Campestris



Frêne Commun

**Arbustes :**



Cornouiller sanguin



Photinias



Fusain persistant panaché

**Plantes basses :**



Fougère



Lavande

**Noue végétalisés :**



**Autres :**



Prairie fleurie avec fauchage tardif



Dalles « éco-végétale » mousse

f. Organisation, aménagement des accès au terrain, construction et parking :

Les accès créés sont depuis la rue d'Abbeville.

Les aménagements des accès sont :

- Voirie en enrobé avec des places de parking en ECO-végétale mousse pour favoriser l'infiltration et augmenter la surface d'espace vert.
- Piétonnier en béton désactivé teinte sable.

Bâtiment - Maison MARIANNE by Clésence													
Type	T2				T3				T4		Total par niveau	Total	
	Forme/07	Forme/05	Forme/07										
Surf. hab.	50 m²	54 m²	50 m²	65 m²	300 m²	810 m²							
Surf. balcon	7 m²	13 m²	8 m²	9 m²	13 m²	8 m²	9 m²	9 m²	9 m²	9 m²	797 m²	908 m²	
Surf. utile	54 m²	60 m²	54 m²	69 m²	72 m²	69 m²	69 m²	70 m²	70 m²	70 m²	797 m²	908 m²	
RDC	5	1	0	2	1	0	0	1	0	1	RDC	304 m²	
R+1	6	1	1	2	1	1	1	1	1	1	R+1	857 m²	
R+2	6	1	1	2	1	1	1	1	1	1	R+2	857 m²	
R+3	6	1	1	2	1	1	1	1	1	1	R+3	857 m²	
<b>Total par type Répartition</b>	90 55%				18 35%				4 8%		52 42%	2.957 m²	3.540 m²
												667 m²	3.180 m²

## **Deux demandes de compléments sur le dossier de cas par cas intergénérationnel 52 logements, les réponses apportées sont indiquées en bleu dans le texte**

### **Demande n°1 : le 22/03/23 par mail**

*Nous avons reçu votre demande d'examen au cas par cas concernant le projet d'aménagement de 52 logements situé sur la commune de Cambrai (59). Le projet est concerné par l'article R.122-2 du code de l'environnement, notamment par la rubrique 41 du tableau annexé à cet article. En l'espèce le formulaire de demande d'examen ne peut être réputé complet sur la forme. La rubrique 3 du CERFA ne précise pas la catégorie de la rubrique retenue. => la rubrique 3 du CERFA indique « non concerné » car il n'y a pas de rubrique concernée c'est pourquoi nous ne pouvons pas renseigner la catégorie. Malgré tout nous avons indiqué en face les caractéristiques du projet en terme de surfaces plancher, emprise au sol et terrain. Il n'y a pas de places de parking ouvertes au public.*

*La rubrique 4 ne précise pas les grandes lignes du projet d'ensemble du secteur (nombre des stationnements, surfaces de plancher des constructions, espaces verts notamment). => l'intitulé du CERFA ne spécifie pas le contenu que vous avez repris entre parenthèses, voici donc les éléments demandés :*

*Places de stationnement privées : 53 places privées au total dont 12 places pour les visiteurs des logements*

*Surface de plancher de construction (indiquée dans la rubrique 3 et reprise ici) : 3 540 m<sup>2</sup>*

*Surface espaces verts : 2612 m<sup>2</sup> soit 51% de la parcelle*

*La rubrique 4.5 ne précise pas le nombre des stationnements privatifs et publics, ni la superficie des espaces verts.*

*Places de stationnement privées : 53 places privées dont 12 places visiteurs dédiées à la résidence*

*Surface espaces verts : 2612 m<sup>2</sup> soit 51% de la parcelle*

*Au-delà de ces aspects de forme, dans le but de mieux éclairer le projet, quelques précisions pourraient être apportées sur un certain nombre de points :*

*1) Les déplacements : Quelles mesures sont mises en place pour mutualiser les stationnements à l'échelle du secteur ?*

*=> le projet multigénérationnel comporte des places privées, il n'y a pas de mesures prises pour les rendre publiques et ainsi mutualiser avec les autres équipements du quartier. Les places extérieures sont des places visiteur, ce ne sont pas des places publiques.*

*2) La pollution des sols : En dehors du diagnostic historique, avez-vous réalisé d'autres études de sols (sondages, gaz du sol) à l'échelle du projet d'ensemble ? Le projet semble porté par l'EPF, quelles mesures de dépollution ont déjà été prises ?*

*=> il y a eu d'autre étude de pollution, elles sont jointes au présent document.*

*3 fichiers sont joints, le premier date du 21/01/04 il s'agit du diagnostic environnementale sur la qualité du sol et de la darse.*

*La conclusion du rapport est reprise ci-dessous :*

## **B.4 - CONCLUSION**

---

Compte tenu de l'historique du site établi depuis 1935 et des activités exercées sur le site, il ressort que les sources potentielles de pollution du site sont :

- pour le sol :
  - le transformateur au pyralène localisé au niveau du local T ;
  - les deux cuves enterrées, la cuve en fosse et la cuve aérienne du bâtiment principal ;
- pour l'eau de la darse, les éventuelles fuites accidentelles d'hydrocarbures ou d'huiles occasionnées par l'utilisation des modes de transports pour la réception et de l'expédition des céréales et des pneumatiques (camions et loco-tracteurs) et au droit de la cuve mobile de gasoil.

L'évaluation de la pollution est présentée ci-après :

### **C.1 - QUALITE DU SOL**

---

Comme cela a été présenté au chapitre précédent, des sources potentielles de pollution du sol ont été identifiées.

Pour ce qui est du transformateur au pyralène, une visite du focal du transformateur a permis d'établir que ce dernier était sur une rétention qui, de ce qui a été vu, est sèche.

Nous pouvons donc en conclure que le transformateur ne présente pas de risques de pollution du sol dans le contexte actuel d'exploitation.

Pour les cuves de stockage de gasoil, il est apparu que compte tenu de leur mode de stockage et de l'absence de caractéristiques techniques, des forages n'ont pas pu être entrepris. En effet, des investigations de ce type risquent d'occasionner une détérioration des cuves incriminées et de ce fait de générer une pollution des sols.

## C.2 - QUALITE DES EAUX DE LA DARSE

---

Tout comme pour le sol, des sources potentielles de pollution des eaux de la darse ont été décrites par d'éventuelles fuites accidentelles d'hydrocarbures ou d'huiles occasionnées par l'utilisation des modes de transports pour la réception et de l'expédition des céréales et des pneumatiques (camions et loco-bacteurs) et au droit de la cuve mobile de gazoil.

Aussi, des investigations complémentaires ont été réalisées sur la darse au niveau des sédiments et de l'eau par des analyses sur les hydrocarbures totaux et les hydrocarbures aromatiques polycycliques.

A ce jour, ces prélèvements sont en cours d'analyse et devront permettre de déterminer si les sédiments et l'eau sont pollués en les comparant aux valeurs de sous-sol et aux valeurs de constat d'impact définis dans la méthodologie du BRGM.

Le deuxième document date du 14/10/05, est réalisé par Burgeap, et comprend un rapport de phase A : étude historique et documentaire. La conclusion est reprise ci-dessous

### 7 Conclusions et recommandations

#### 7.1 Conclusions

La société EDF a missionné BURGÉAP pour réaliser une étude historique et documentaire (phase A) sur le site des anciens docks et entrepôts à Cambrai (59).

*Ce diagnostic met en évidence que :*

- la nappe utilisée pour l'eau potable (nappe de la craie), industrielle ou agricole, présente au droit du site, est vulnérable vis à vis d'activités potentiellement polluantes exercées sur le site ;
- l'occupation du site industriel, à partir du début des années 1920, par une activité de stockages de sucres, coquettes, céréales puis de pneumatiques et un garde meuble. Les pratiques de gestion environnementale et de l'énergie liées à cette activité étaient susceptibles d'altérer la qualité du milieu naturel ;
- les dépôts de déchets consécutifs à la fermeture du site peuvent altérer la qualité du milieu naturel.

#### 7.2 Recommandations : définition du programme de reconnaissances (Phase B)

Il ne nous a pas été possible de consulter les éventuelles investigations déjà réalisées sur le site, le programme présenté ci-après prend donc en compte l'intégralité des sources potentielles identifiées.

Compte tenu des données historiques, nous recommandons la réalisation d'investigations de terrain sur le site afin de confirmer ou d'infirmer la présence d'une pollution des sols au droit des sources de pollution identifiées :

- réalisation de 16 sondages à une profondeur d'environ 3 m répartis à proximité ;
- prélèvement d'1 échantillon par sondage ;
- analyse des 8 métaux (As, Cd, Cr, Cu, Pb, Zn, Ni, Hg), des hydrocarbures totaux, des PCB, des 16 HAP et des analyses de type Terraest (liste des substances recherchées en annexe 3) réparties selon la localisation des sondages.

<b>Sondages</b>		<b>Paramètres analysés</b>				
<i>Localisation</i>	<i>Profondeur</i>	<i>HCT</i>	<i>Métaux</i>	<i>HAP</i>	<i>TerrAttesT</i>	<i>PCB</i>
Cuve enterrée n° 1 (3 m <sup>3</sup> )	2 x 2,5 m	2	2	2		
Cuve enterrée n° 2 (3 m <sup>3</sup> )	2 x 2,5 m	2	2	2		
Cuve aérienne de la chaufferie (4 m <sup>3</sup> )	2 x 2 m	2	2	2		
Cuve mobile n° 3 (1 m <sup>3</sup> )	1 x 2,5 m	1	1	1		
Cuve enterrée en fosse (2,5 m <sup>3</sup> ) Pour la distribution en gasoil des loco-tracteurs	3 x 2,5 m	3	3	3		
Local de manutention, atelier (présence supposée d'une ancienne forge)	2 x 2 m	2	2	2		
Zones de stockage des déchets et résidus d'activités (insecticides, DIB <sup>2</sup> , DIS <sup>2</sup> )	3 x 2 m				3	
Trémies de stockages remplies d'une substance visqueuse noir	1 éch de la substance 2 x 2,5 m				3	
Local T (transformateur au pyralène)	1 x 3 m					1
<b>TOTAL : 18 sondages</b>	<b>42 m</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

Par ailleurs, nous prévoyons des investigations sur la darse :

- prélèvement de deux échantillons d'eau de surface ;
- prélèvement de 8 échantillons de sédiments répartis sur la longueur et la largeur ;
- analyse de type TerrAttesT sur les 8 échantillons de sédiment et les 2 échantillons d'eau de surface prélevés.

La localisation prévisionnelle de ces investigations est présentée en **figure 8**.

Dans une première approche et en l'absence de données sur la qualité des sols au droit du site, nous n'avons pas prévu de réaliser de piézomètres sur le site. Ceux-ci pourront être proposés ultérieurement si une pollution était constatée sur les sols, les sédiments et/ou les eaux de surface.

Le troisième document est le rapport de phase B et ESR du diagnostic de pollution des sols et date du 08/12/05. Les conclusions et recommandations sont présentées ci-dessous :

## 5 Conclusions et recommandations

### 5.1.1 Synthèse des investigations

Les investigations ont consisté en la réalisation de :

- 1 échantillon de sédiment et 1 échantillon d'eau de surface dans la darse en 2004 ;
- 18 sondages de sols en 2005 avec prise d'échantillons pour analyses en laboratoire ;
- 1 prélèvement d'une substance vitreuse noire.

Les résultats analytiques ont montré l'absence de teneurs supérieures aux valeurs de référence (VDSS, VCI).

Les analyses menées indiquent que la substance vitreuse noire correspond aux caractéristiques du brai de houille.

### 5.1.2 Conclusions et recommandations

Les investigations réalisées sur le site ont montré l'absence de pollution significative des sols, au droit des secteurs investigués, pour l'ensemble des paramètres analysés.

En l'absence de source de pollution identifiée, l'ESR permet de conclure que le site est banalisable pour un usage sensible (logements) mais a fortiori également pour un usage non sensible (industriel ou commercial).

Toutefois, les actions suivantes devront être mise en œuvre :

- évacuation des divers déchets présents sur le site (cartons, débris de bois, pneus, plastiques, ...) selon des filières adaptées ;
- évacuation selon des filières adaptées des fûts vides ou contenant des résidus de graisse, des sacs de bicarbonates de soude, du brai dans la trémie de stockage et en vrac sur le sol du bâtiment A ;
- dégazage et nettoyage des cuves d'hydrocarbures présentes sur le site en vue de leur élimination selon une filière adaptée ou leur inertage sur site.

.=> En l'absence de source de pollution identifiée, l'ESR permet de conclure que le site est banalisable pour un usage sensible (logements) mais a fortiori également pour un usage non sensible (industriel ou commercial). Des actions doivent être mises en œuvre si elles n'ont pas été réalisées.

### **Demande n°2 : le 23/03/23 par mail**

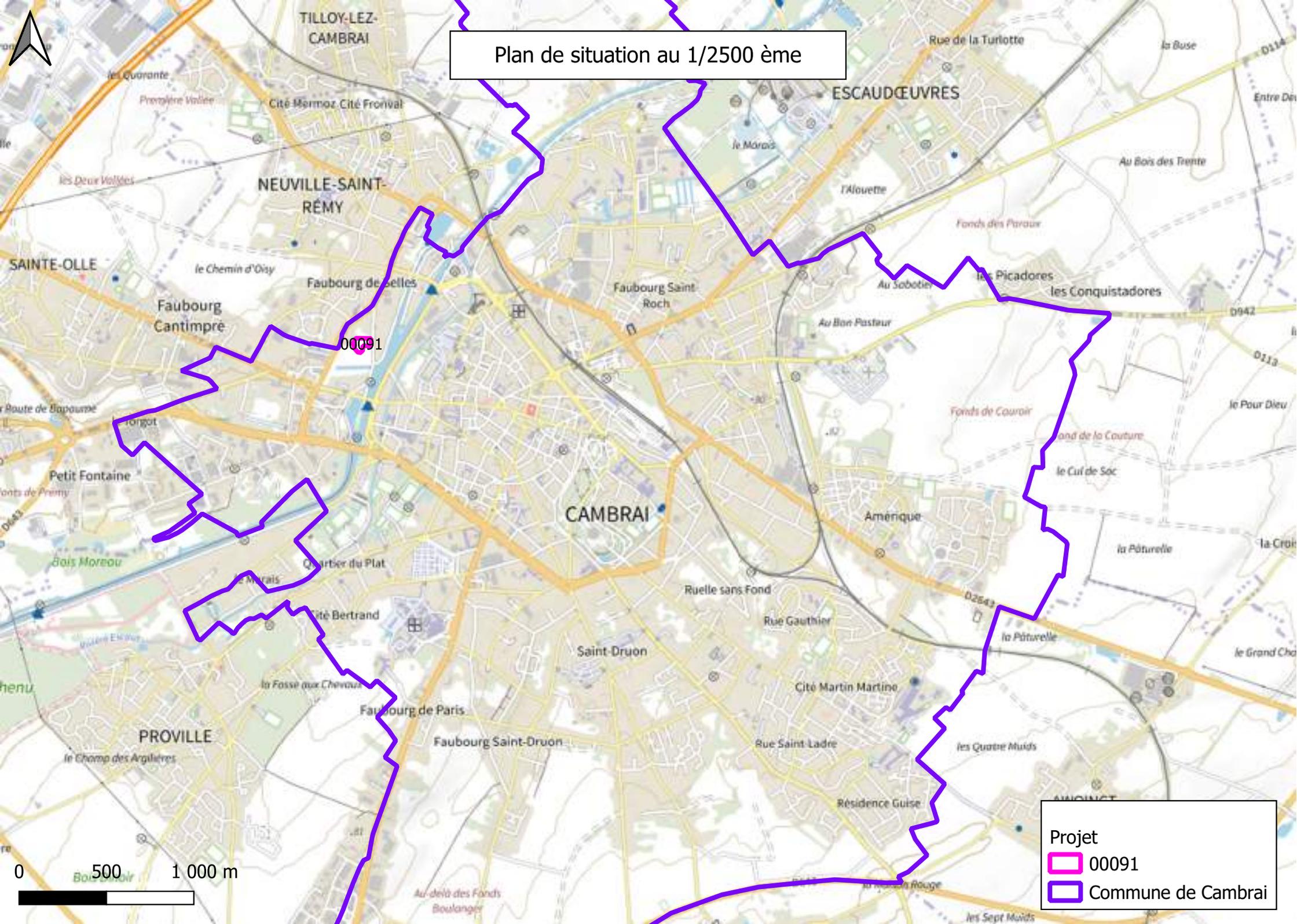
*Nous avons reçu votre demande d'examen au cas par cas concernant le projet de construction d'une résidence intergénérationnelle situé sur la commune de Cambrai.*

*Le projet n'est pas concerné par un examen au cas par cas puisque les dimensions caractéristiques du projet décrites dans le dossier qui nous a été transmis sont en dessous des seuils des catégories mentionnées dans le tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement.*

*Cependant et compte-tenu des projets attenants, il convient de décrire dans le formulaire le projet d'ensemble (surface de plancher globale, stationnement public et privé) prévu sur l'emprise foncière présentée dans le dossier et renseigner en rubrique 3 les rubriques qui motivent un examen au cas par cas au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement.*

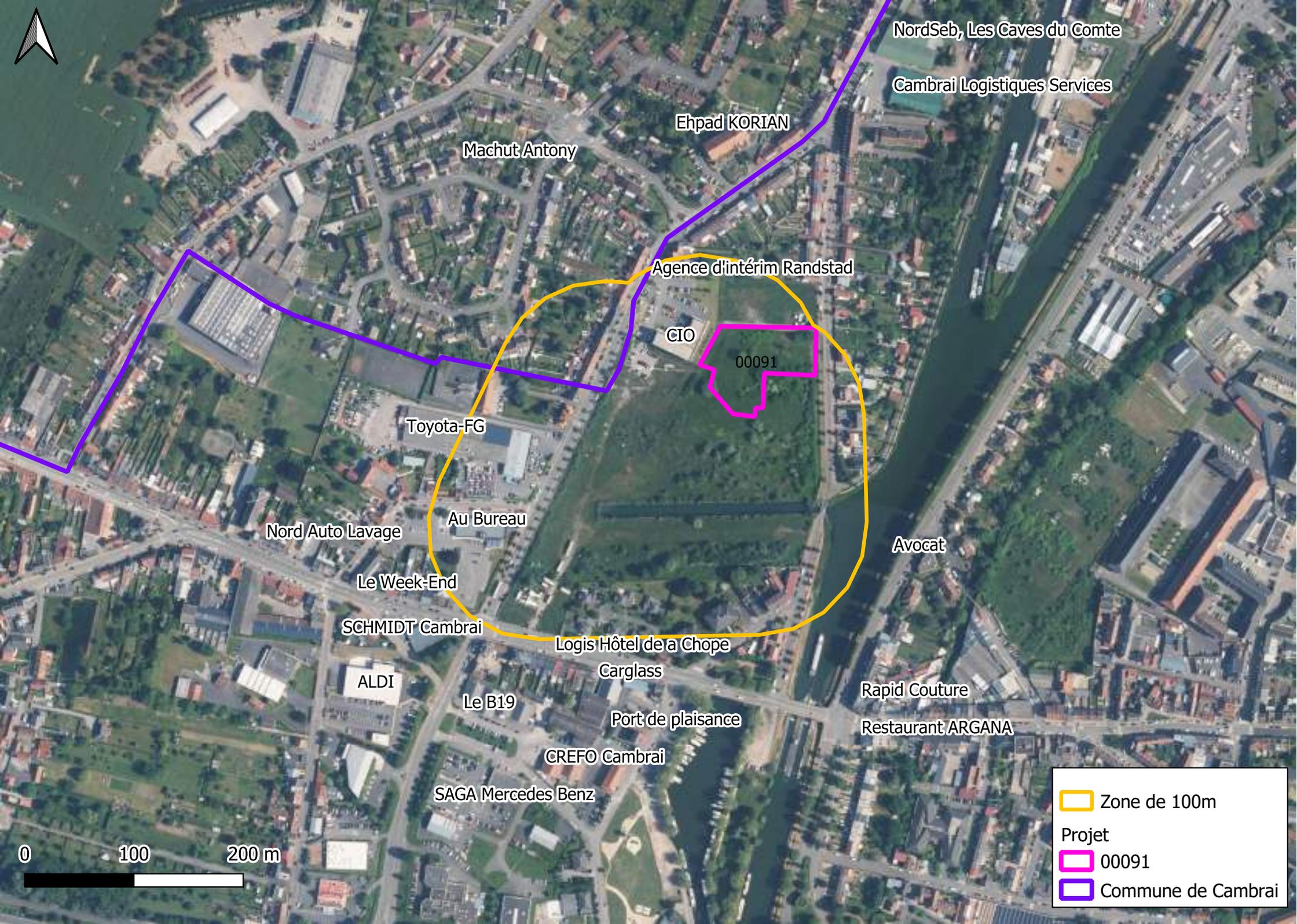
Ce point a déjà été évoqué dans le cadre de la réponse apportée par l'avocat à une demande de scindé 3 cas par cas en un seul (voir en annexe). C'est pourquoi la rubrique 3 du CERFA du projet intergénérationnel de 52 logements ne peut pas être renseignée pour les projets faisant l'objet de deux autres demandes de permis de construire distinctes.

Plan de situation au 1/2500 ème



Projet

- 00091
- Commune de Cambrai



NordSeb, Les Caves du Comte

Cambrai Logistiques Services

Ehpad KORIAN

Machut Antony

Agence d'intérim Randstad

CIO

00091

Toyota-FG

Nord Auto Lavage

Au Bureau

Avocat

Le Week-End

SCHMIDT Cambrai

Logis Hôtel de la Chope

ALDI

Carglass

Le B19

Port de plaisance

Rapid Couture

CREFO Cambrai

Restaurant ARGANA

SAGA Mercedes Benz

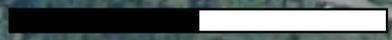
 Zone de 100m

Projet

 00091

 Commune de Cambrai

0 100 200 m









**MAITRE D'OUVRAGE**  
 SCCV Les Docks de Cambrai Résidence  
 66 avenue des Champs-Élysées  
 75006 PARIS

**AoD**  
**Architecture on Demand**  
 MAITRE D'OEUVRE

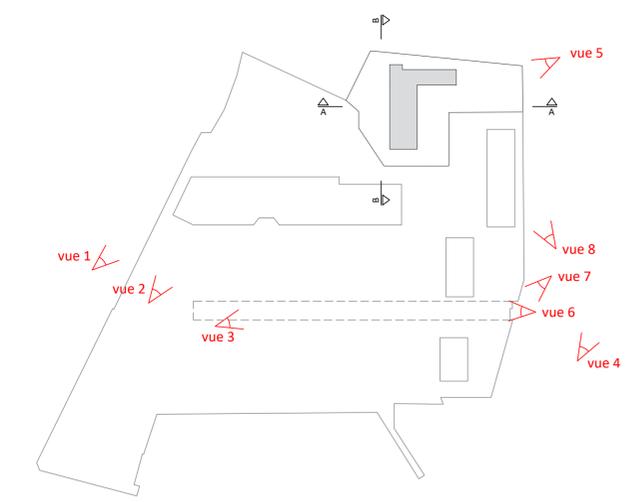
Architecture on Demand  
 1 883, rue de Lille  
 59 626 Sainghin-en-Mélantois  
 T.09.70.72.34.46  
 contact : agence@aod.archi

**CONSTRUCTION DE 52 LOGEMENTS**  
 Rue d'Abbeville  
 59400 CAMBRAI

**DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

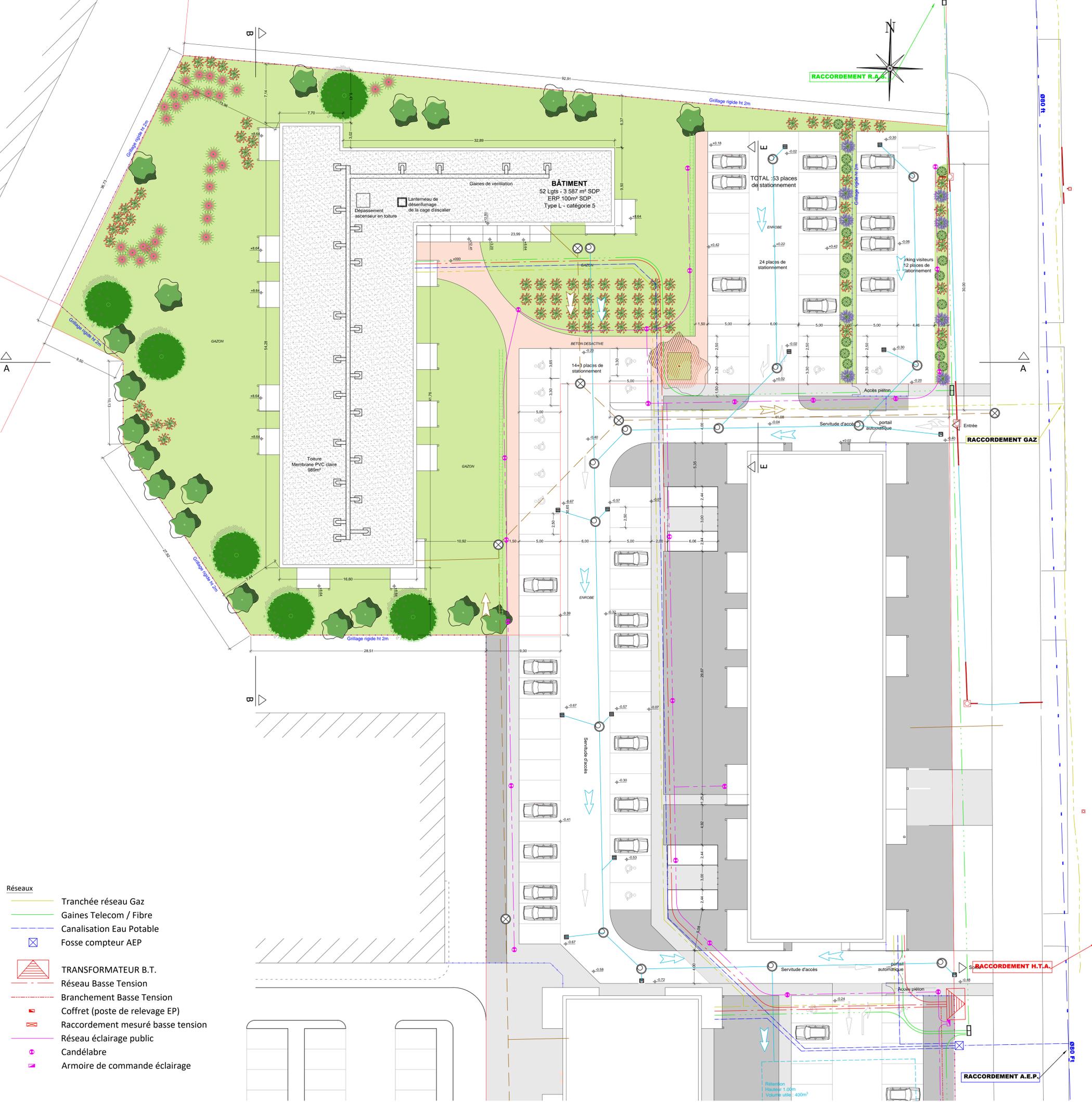
**Plan Masse** **PC2**

numéro de dossier	phase	date	échelle
22 - 115	PC	26-12-22	1.200



**LEGENDE**

- Végétation :**
- Acer Campestris
  - Frêne Commun
  - Cornouiller sanguin
  - Photinias
  - Lavande
  - Fougère
  - Fusain persistant panaché
- Assainissement E.P.**
- Canalisation réseau eaux pluviales
  - RV ø1000
  - Puisard grille
  - Bouche d'égout
  - Poste de relevage
- Assainissement E.U.**
- Canalisation réseau Eaux Usées
  - Canalisation branchement Eaux Usées
  - Canalisation de refoulement
  - RV ø1000



- Réseaux**
- Tranchée réseau Gaz
  - Gaines Telecom / Fibre
  - Canalisation Eau Potable
  - Fosse compteur AEP
  - TRANSFORMATEUR B.T.
  - Réseau Basse Tension
  - Branchement Basse Tension
  - Coffret (poste de relevage EP)
  - Raccordement mesuré basse tension
  - Réseau éclairage public
  - Candélabre
  - Armoire de commande éclairage

RACCORDEMENT A.E.P.

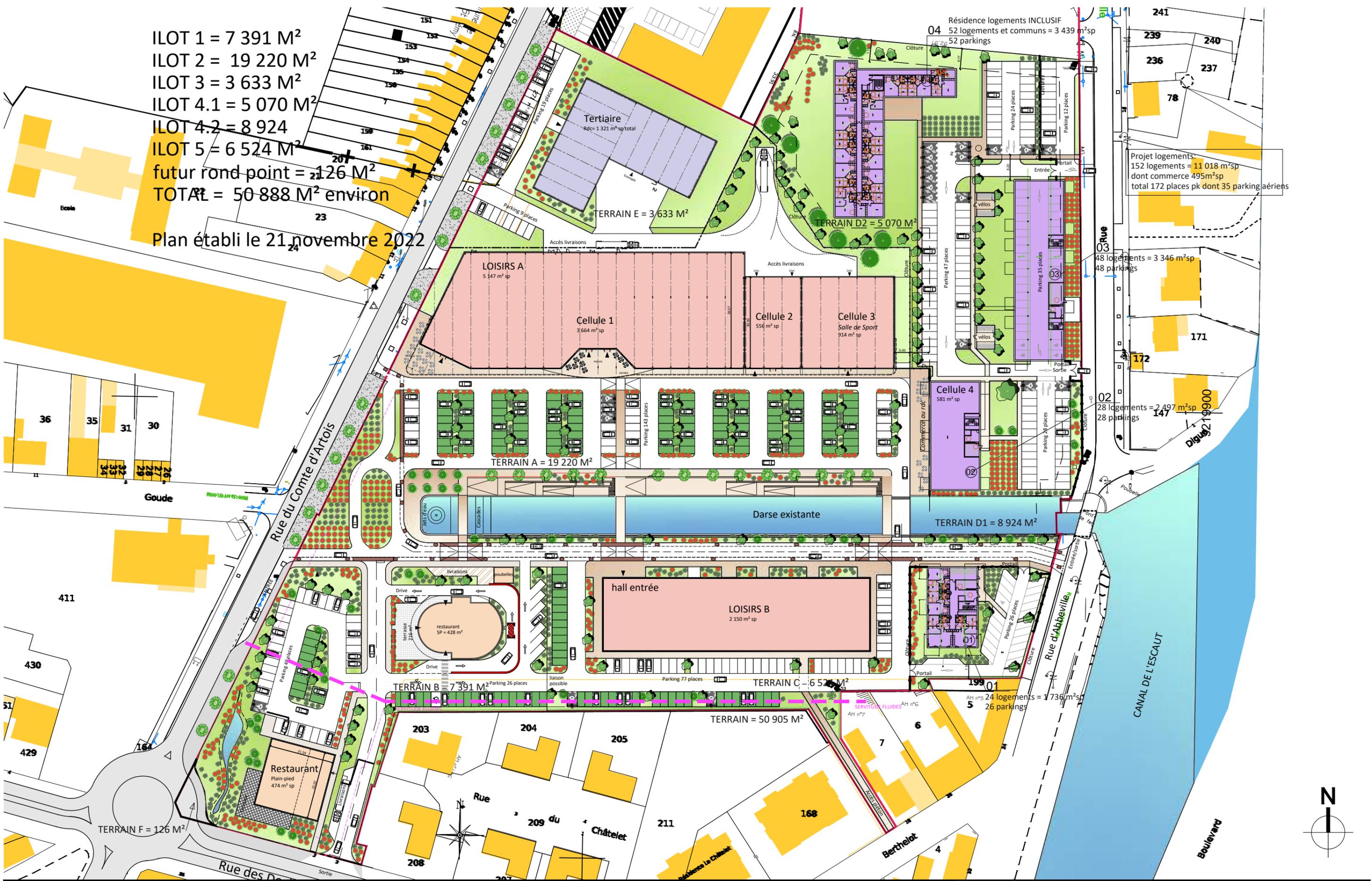
RACCORDEMENT H.T.A.

RACCORDEMENT GAZ

RACCORDEMENT R.A.S.

ILOT 1 = 7 391 M<sup>2</sup>  
 ILOT 2 = 19 220 M<sup>2</sup>  
 ILOT 3 = 3 633 M<sup>2</sup>  
 ILOT 4.1 = 5 070 M<sup>2</sup>  
 ILOT 4.2 = 8 924  
 ILOT 5 = 6 524 M<sup>2</sup>  
 futur rond point = 126 M<sup>2</sup>  
 TOTAL = 50 888 M<sup>2</sup> environ

Plan établi le 21 novembre 2022



Projet logements:  
 152 logements = 11 018 m<sup>2</sup>sp  
 dont commerce 495 m<sup>2</sup>sp  
 total 172 places pk dont 35 parking aériens

48 logements = 3 346 m<sup>2</sup>sp  
 48 parkings

28 logements = 2 497 m<sup>2</sup>sp  
 28 parkings

Résidence logements INCLUSIF  
 04 52 logements et communs = 3 439 m<sup>2</sup>sp  
 52 parkings

24 logements = 1 736 m<sup>2</sup>sp  
 26 parkings

**MAITRISE D'OEUVRE**  
 Architecture on Demand  
 1883 rue de Lille  
 59262 SAINGHIN EN MELANTOIS  
 09 70 72 34 46  
 agence@aod.archi

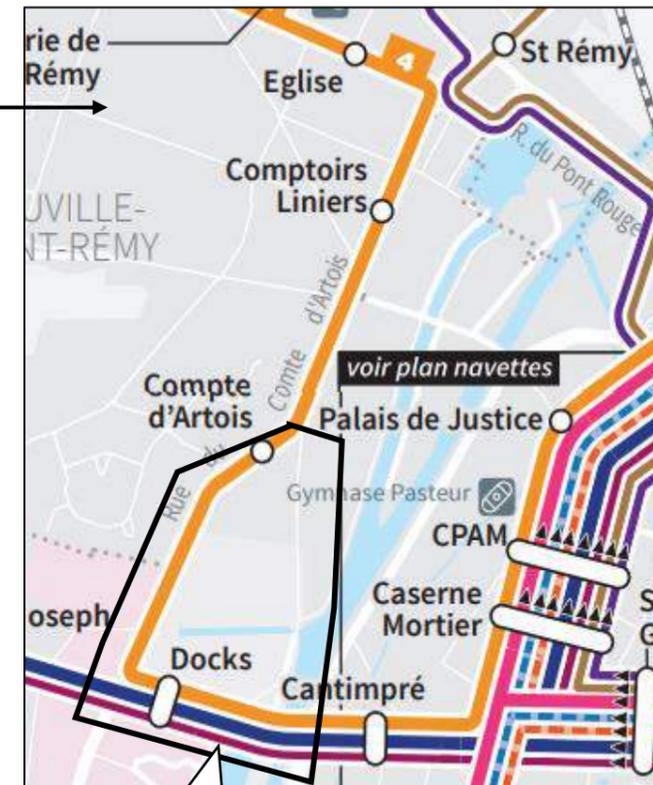
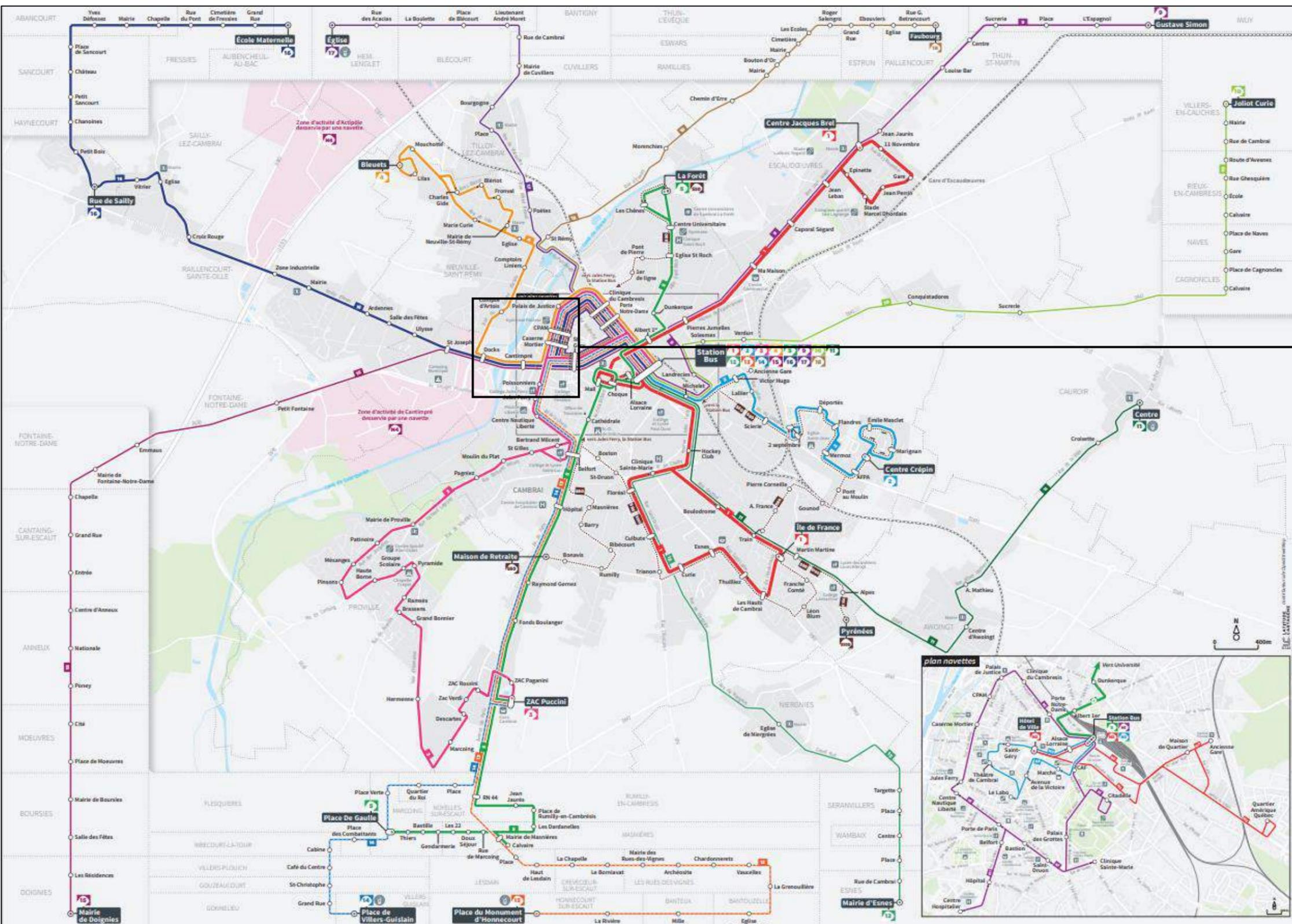
**MAITRE D'OUVRAGE**  
 SCCV LES DOCKS DE CAMBRAI  
 27Bvd. Daloz  
 62 520 Le Touquet paris plage

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE MIXTE  
 (Logements - bureaux - commerce/loisirs)  
 Rue du Comte d'Artois - 59400 CAMBRAI

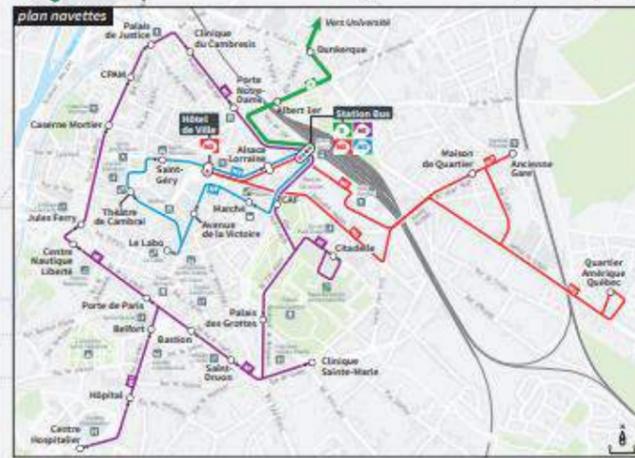
**ÉTUDE DE FAISABILITÉ**  
 PLAN D'ENSEMBLE

Date : 10/01/2023  
 Ech : +/- 1/1000

N°2



Site du projet



### LES LIGNES

#### Lignes urbaines

- 1 ESCAUDÈVRES Centre Jacques Brat  
CAMBRAI Ile de France
- 2 CAMBRAI Station Bus  
CAMBRAI Centre Crépin
- 3 CAMBRAI Station Bus  
CAMBRAI ZAC Puccini
- 4 NEUVILLE-ST-RÉMY Mairie  
CAMBRAI Station Bus
- 5 CAMBRAI La Forêt  
MARCOING Place De Gaulle

#### Lignes périurbaines

- 9 CAMBRAI Station Bus  
IWUY Gustave Simon
- 10 CAMBRAI Station Bus  
VILLERS-EN-CAUCHIES Joliot Curie
- 11 CAMBRAI Station Bus  
CAUROIR Centre
- 12 CAMBRAI Station Bus  
ESNES Mairie
- 13 CAMBRAI Station Bus  
HONNECOURT Place du Monument

- 14 CAMBRAI Station Bus  
MARCOING Place De Gaulle
- 15 CAMBRAI Station Bus  
DOIGNIES Mairie
- 16 CAMBRAI Station Bus  
AUBENCHEUL-AU-BAC École Maternelle
- 17 CAMBRAI Station Bus  
HEM-LENGLET Église
- 18 CAMBRAI Station Bus  
PAILLENCOURT Faubourg

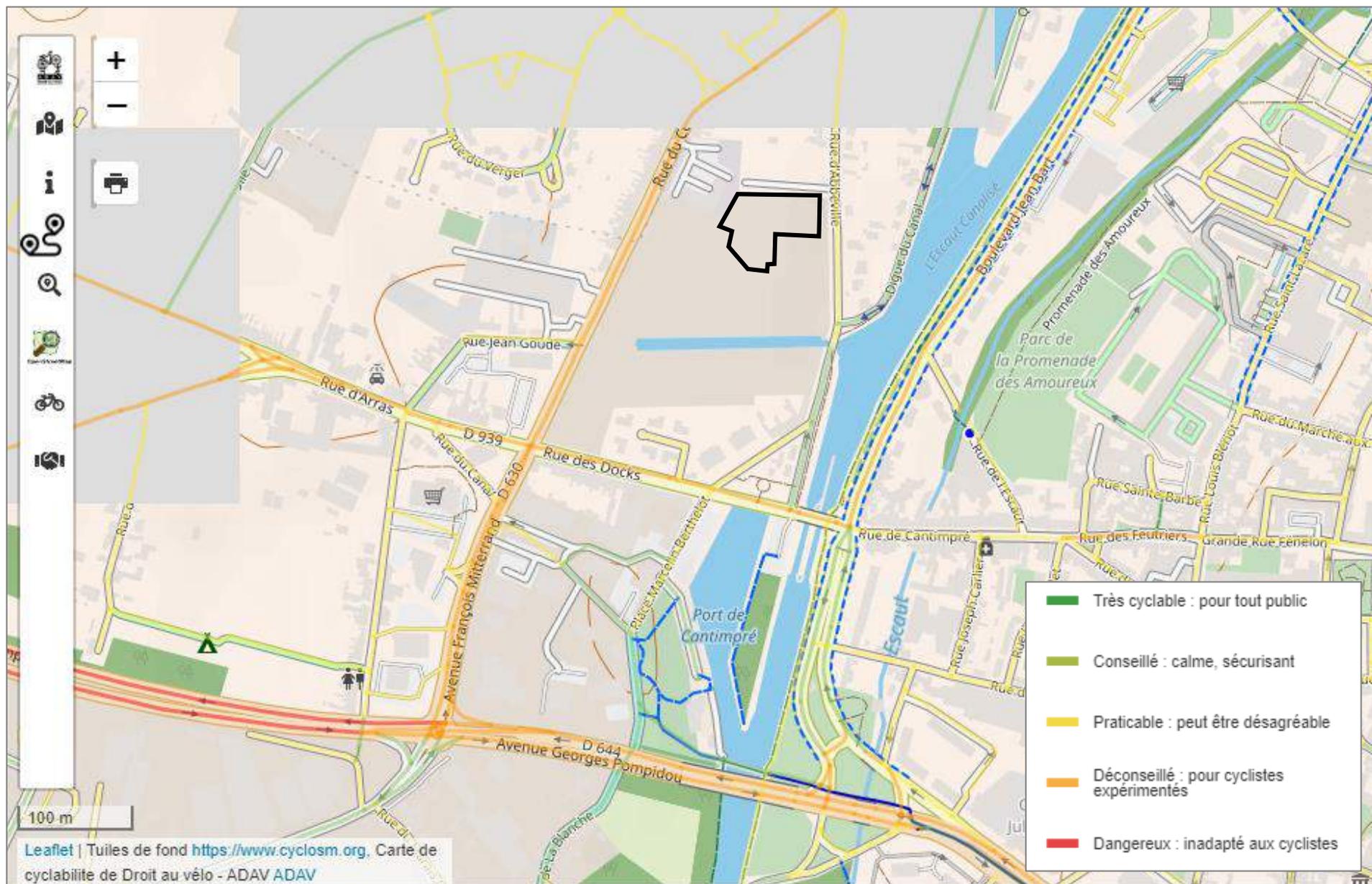
#### Navettes

- N1 CAMBRAI Tour de Ville
- N2 CAMBRAI Quartiers Victor Hugo - Amériques
- N3 CAMBRAI Cœur de Ville
- N4 CAMBRAI Zones d'activité

### LÉGENDE

- Ligne de bus
- Ligne scolaire
- Ligne ponctuellement en TAD
- Arrêt de bus à double sens
- Arrêt de bus à sens unique
- Terminus
- Voie ferrée
- Gare
- Transport à la demande sur la ligne
- Administration
- Centre commercial
- Équipement sportif
- Établissement scolaire
- Études supérieures
- Hôpital, clinique
- Lieu de culte
- Piscine





Carte de cyclabilité de l'ADAV (Association de Droit Au Vélo), [Carte des aménagements cyclables des Hauts-de-France - ADAV - Droit au vélo \(droitauevo.org\)](https://www.droitauevo.org)

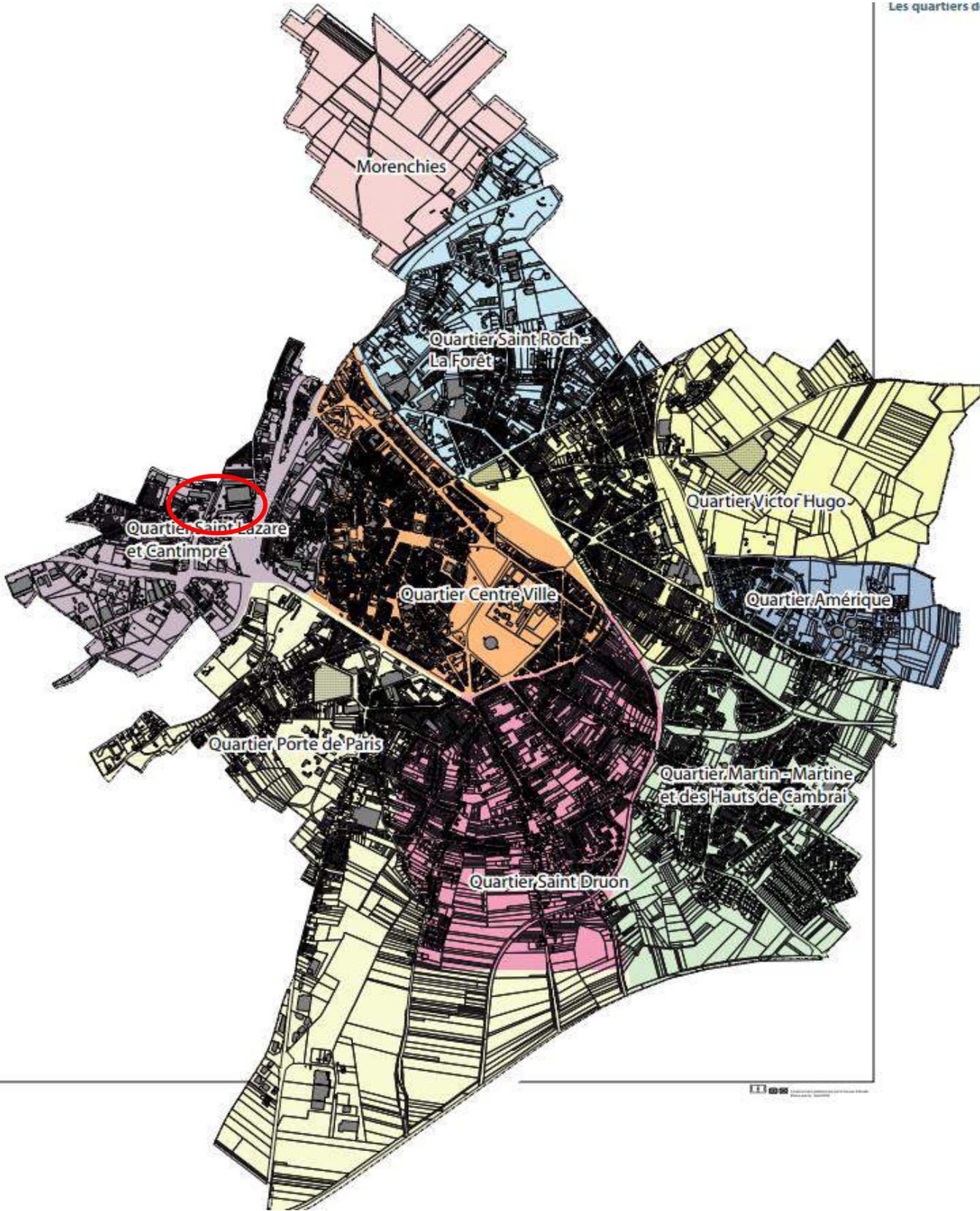
La carte de cyclabilité met en évidence que les rues situées à proximité du site du projet sont répertoriées comme étant soit praticables soit déconseillées. La raison de ce classement est due à l'absence de pistes sur ces rues. Cependant, ces voies de circulation restent tout de même conseillées par l'ADAV pour une pratique quotidienne du vélo.

La carte suivante met en évidence l'existence de véloroutes et voies vertes en projet (ici en pointillés grisés) à proximité du site du projet



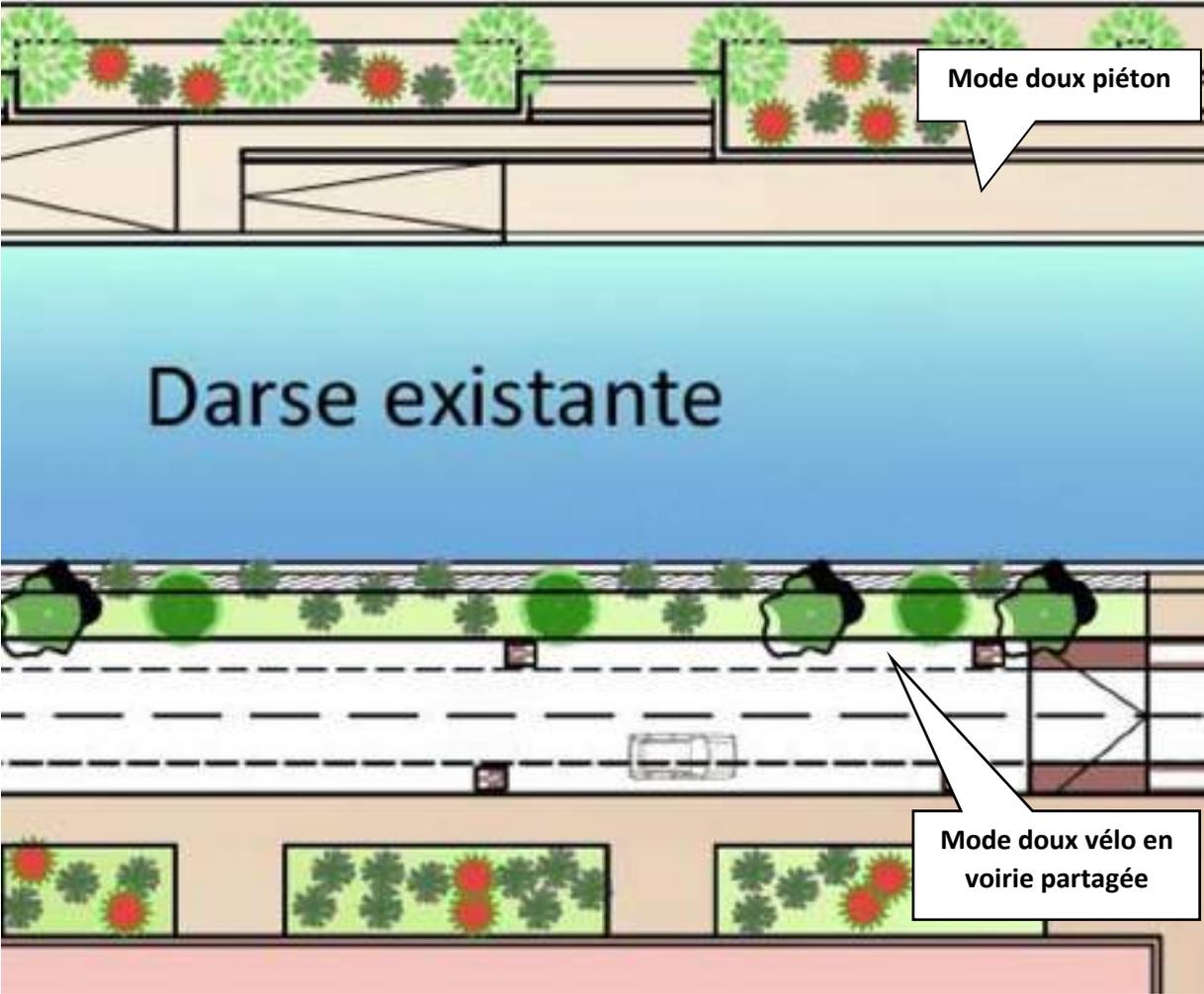
- Section de voie partagée
- Section de voie partagée, non confirmée
- Voie verte avec revêtement lisse
- Voie verte avec revêtement rugueux
- Voie verte avec revêtement rugueux, accès restreint
- Voie verte avec revêtement lisse, accès restreint
- Itinéraire conseillé par l'ADAV
- Véloroute et voie verte en projet
- Aménagements cyclables tactiques mis en œuvre
- Aménagements cyclables tactiques programmés
- Abri à vélos sécurisés, en gare
- Abri à vélos sécurisés, un lien avec les transports en commun
- Abri à vélos sécurisés pour le stationnement résidentiel
- Abri à vélos sécurisés pour le stationnement en ville
- Abri à vélos sécurisés dans un établissement
- Associations membres du collectif Vél'Haute-de-France
- Points SOS vélo (ici de réparation en cas de crevaison)
- Borne de réparation, gonflage, lavage, en libre service
- Aide à l'achat
- Établissements labellisés Accueil vélo
- Location de vélo longue durée
- Location de vélo courte durée
- Vélocipes, magasins de vente et de réparation de vélos
- Réparateur de vélo à domicile
- Ateliers d'aide à la réparation
- Magasins d'articles de sport
- Passage inaccessible pour course de travail

Carte des véloroutes voies vertes, [Carte des aménagements cyclables des Hauts-de-France - ADAV - Droit au vélo \(droitauvelo.org\)](http://droitauvelo.org)



Quartier Saint Lazare et Cantimpré	Conforter l'existant	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Donner la possibilité aux entreprises existantes de s'étendre et de se développer</li> <li>➤ Compléter la zone d'activités par l'accueil de nouvelles entreprises</li> </ul>
	Reconquérir et transformer	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Redonner une fonction récréative au passage du canal sur Cambrai en prenant en compte le projet de canal Seine-Nord à l'ouest de l'agglomération)</li> <li>➤ Reconquérir les friches industrielles en mettant en œuvre des projets urbains qualifiant au contact du canal</li> <li>➤ Favoriser l'ouverture de la ville sur l'eau : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménager les berges de l'Escaut canalisée, du canal de Saint-Quentin et de l'Escaut rivière</li> <li>• Favoriser les liaisons entre le centre et l'Escaut au travers du quartier Saint-Géry (liaisons ville haute/ville basse) en créant des points de passage</li> <li>• Mettre en valeur l'axe parallèle au canal (Boulevard Jean Bart) qui aujourd'hui court-circuite l'articulation entre le centre et les équipements</li> </ul> </li> </ul>

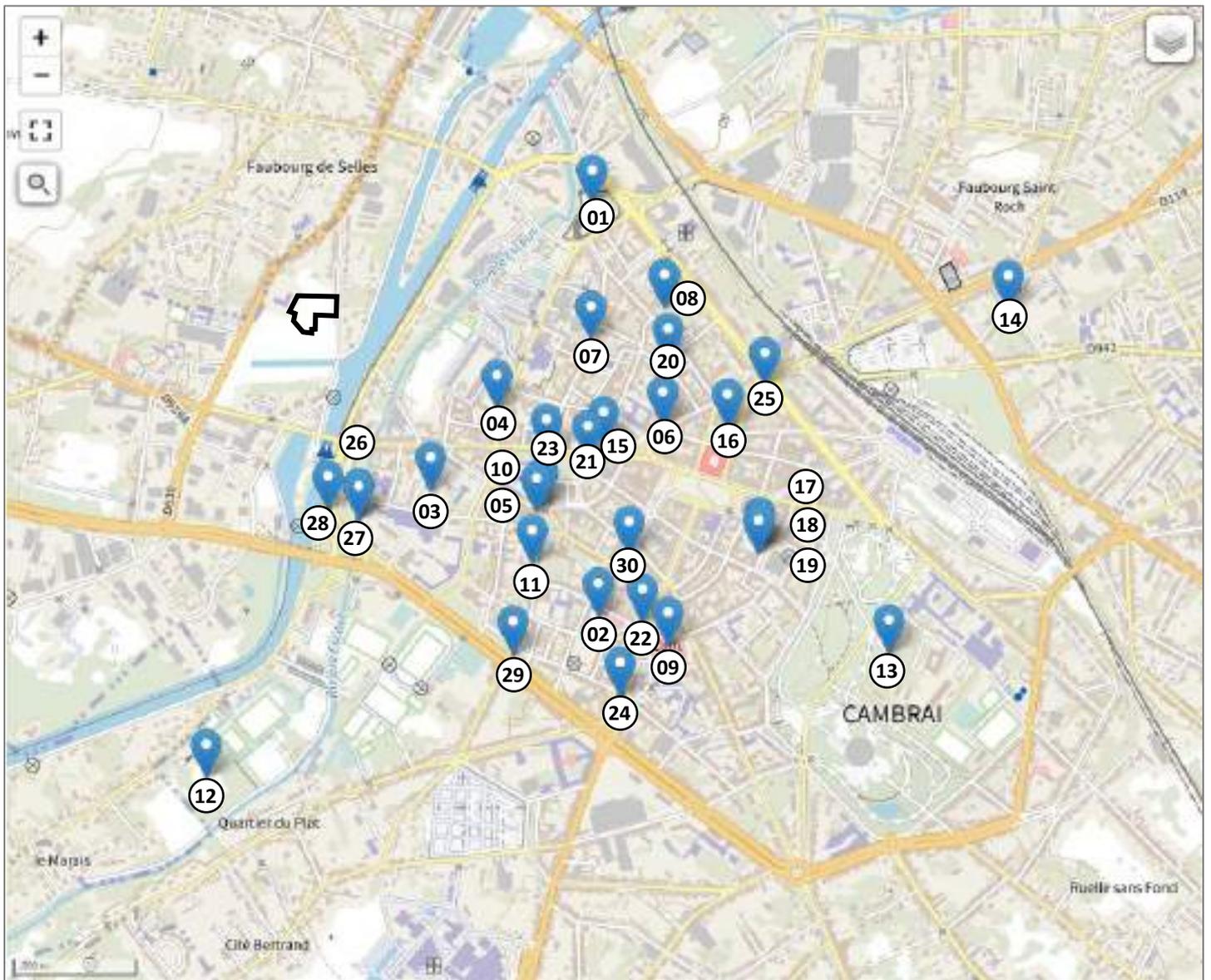
L'aménagement des berges de l'Escaut canalisée, du canal de Saint-Quentin et de l'Escaut rivière sera à l'origine de nouveaux cheminements piétonniers qui seront situés à proximité du site du projet.



Mode doux piéton

Darse existante

Mode doux vélo en voirie partagée

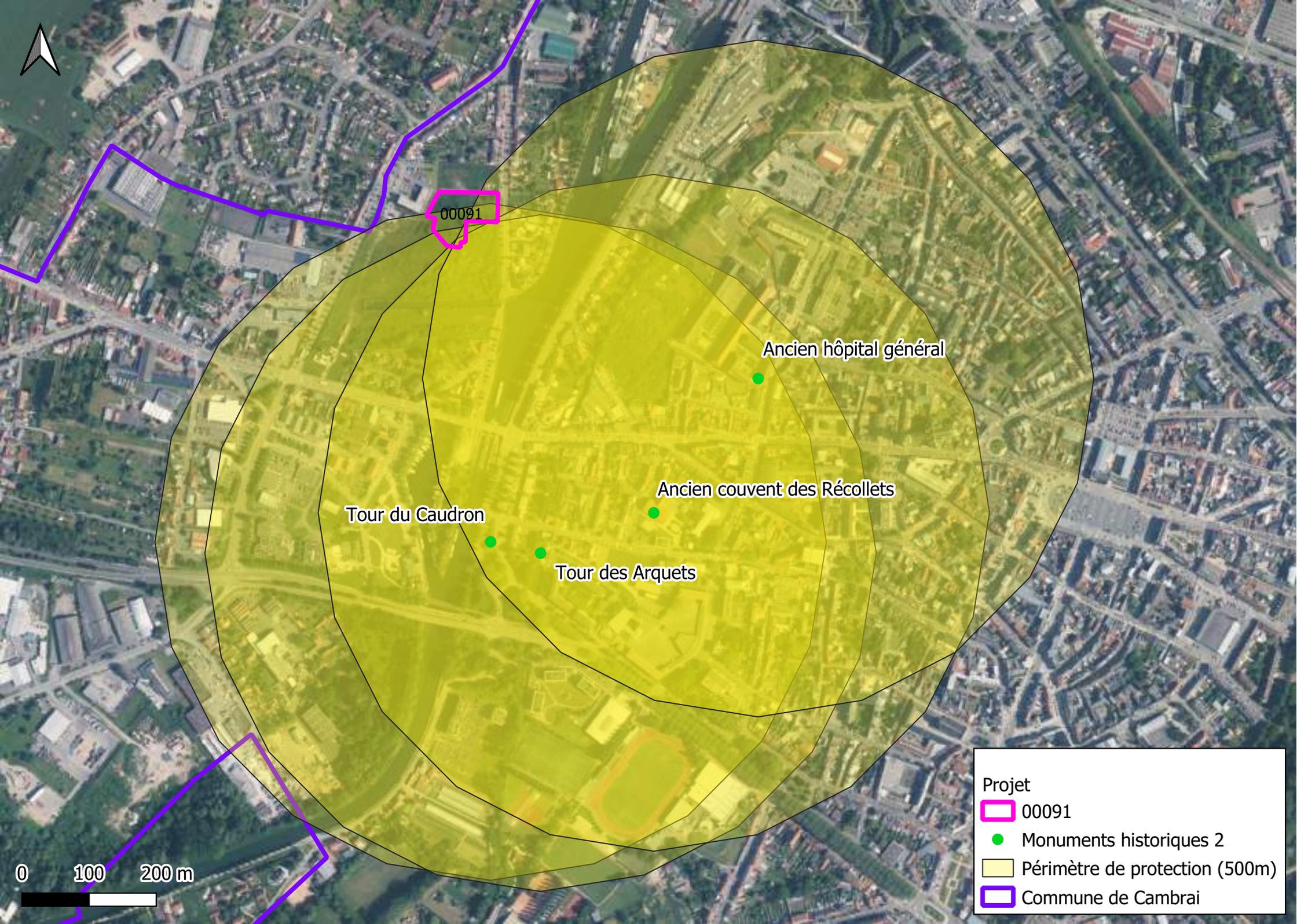


Carte de la localisation des monuments historiques – Cambrai ([Monuments Historiques à Cambrai \(59400\) - Monumentum](#))

**Liste des Monuments Historiques :**

- 1 - Ancien château de Selles
- 2 - Ancien Collège des Jésuites ou grand séminaire
- 3 - Ancien couvent des Récollets
- 4 - Ancien hôpital général
- 5 - Ancien hôpital Saint-Julien, théâtre puis école de musique
- 6 - Ancien Hôtel de Simencourt
- 7 - Béguinage Notre-Dame
- 8 - Béguinages Saint-Nicolas et Saint-Vaast
- 9 - Cathédrale Notre-Dame de Grâce
- 10 - Cercle philosophique et culturel Thémis
- 11 - Chapelle du refuge de l'abbaye de Vaucelles
- 12 - Château de Ranette (ancienne maison de campagne de l'abbaye du Saint-Sépulcre)

- 13 - Citadelle
- 14 - Deux menhirs dits Pierres jumelles
- 15 - Eglise Saint-Géry
- 16 - Hôtel consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cambrai
- 17 - Hôtel Leroi de Ville
- 18 - Maison
- 19 - Maison
- 20 - Maison
- 21 - Maison du bailli de Marcoing
- 22 - Maison espagnole
- 23 - Palais épiscopal
- 24 - Porte de Paris
- 25 - Porte Notre-Dame
- 26 - Porte Saint-Ladre
- 27 - Tour des Arquets
- 28 - Tour du Caudron
- 29 - Tour Saint-Fiacre
- 30 - Tour Saint-Martin, dite aussi Beffroi



00091

Ancien hôpital général

Ancien couvent des Récollets

Tour du Caudron

Tour des Arquets

Projet

- 00091
- Monuments historiques 2
- Périmètre de protection (500m)
- Commune de Cambrai

0 100 200 m